

Rectorat
Secrétariat général
Bureau du dialogue social et des instances (BDSI)
144 rue de Bavay
BP 709
59033 LILLE CEDEX
03.20.15.63.77



CONSEIL ACADÉMIQUE DES LANGUES RÉGIONALES

Sous la présidence de Madame Valérie CABUIL, rectrice d'académie, le conseil académique des langues régionales s'est réuni le **jeudi 16 mars 2023 à 10 heures**, au rectorat de Lille et en visioconférence, afin d'examiner les questions suivantes :

Pour information :

1. Installation de l'instance
2. Bilan intermédiaire de l'enseignement du Picard - 2022-2023
3. Bilan intermédiaire de l'enseignement du Flamand Occidental – 2022-2023
4. Plan de formation académique
5. RH : état des ressources
6. Communication
7. Perspectives 2023-2024 :
 - convention État/Région pour la promotion et le développement de l'enseignement du Picard et du Flamand Occidental
 - déploiement de l'enseignement du Picard et du Flamand Occidental

Questions diverses

Au titre de l'administration :

Madame Valérie CABUIL, Recteur d'académie
Monsieur Paul-Éric PIERRE, secrétaire général d'académie
Monsieur Jérôme COLSON, secrétaire général adjoint d'académie,
Madame Christine LAUER, DAASEN du Nord, chargé de mission, coordonnatrice des enseignements de langue et culture régionales,
Madame Véronique DOMINGUEZ, Professeure de langue et de littérature médiévale à l'Université de Picardie Jules Verne,
Monsieur Cyril AURAN, Directeur général adjoint du pôle proximité, rayonnement, culture et sport,
Monsieur Joël SANSEN, Chargé de mission académique sur l'enseignement du flamand occidental,

Monsieur Thierry MERCIER, IEN 1^{er} degré Nord, coordonnateur de l'enseignement des langues régionales,
Monsieur Mickaël DEROZIER, IEN 1^{er} degré Pas-de-Calais, coordonnateur de l'enseignement des langues régionales,
Madame Béatrice BRIARD, IA-IPR Représentant des corps d'inspection pédagogique régional,
Monsieur Julien DOCHEZ, directeur territorial Canopé,
Madame Anne-Elisabeth PANTIC, Directrice de l'atelier Canopé d'Amiens.

Représentants des personnels enseignants et des usagers :

Représentant des parents d'élèves

FCPE :

Titulaire :

Madame Karine DUPUIS

Représentants des personnels enseignants des écoles ou établissements comportant un enseignement de langue et culture régionales

FSU

Titulaire :

Madame Catherine PIECUCH

Suppléant :

Monsieur Guillaume BRIOUL

UNSA-Éducation

Titulaire :

Madame Hélène CORRE

Suppléante :

Madame Caroline DECROIX

SGEN-CFDT

Suppléant :

Monsieur Quentin FOUCAUT

SNALC

Titulaire :

Monsieur Benoit THEUNIS

FO

Suppléante :

Mme Isabelle LORIOT

CGT Éducation

Suppléant :

Monsieur William ROGER

Représentants des collectivités de rattachement et des mouvements associatifs et éducatifs ayant pour objet la promotion de la langue et de la culture régionales :

Représentants des maires et des communes sièges d'un enseignement de langue et culture régionales, du conseil régional et des conseils départementaux

Conseil Régional des Hauts-de-France

Titulaire :

Madame Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY

Maires

Titulaire :

Monsieur César STORET (Maire de St Jans Cappel)

Représentants des mouvements associatifs et éducatifs ayant pour objet la promotion de la langue et de la culture régionales

Agence Régionale de Langue Picarde

Titulaires :

Monsieur Olivier ENGELAERE

Madame Christiane CALONNE

Monsieur Jacques DUPUICH

Monsieur Michel MAGNIEZ

Monsieur Guillaume GAST

Monsieur Alain DAWSON

Institut de la Langue Régionale Flamande

Titulaires :

Monsieur Jean-Paul COUCHÉ

Monsieur Christian GHILLEBAERT

Le secrétariat de séance est assuré par Déborah ROOSE, cheffe du bureau du dialogue social et des instances (BDSI).

Madame le Recteur installe l'instance et donne lecture de l'arrêté de composition.

Déclarations liminaires :

Madame CORRE lit une déclaration liminaire au titre de l'UNSA-Éducation.

Madame PIECUCH lit une déclaration liminaire au titre de la FSU.

Madame CALONNE remercie l'académie pour la mise en œuvre des langues régionales dans certaines écoles du territoire.

Monsieur COUCHE remercie Mme le Recteur pour la tenue de cette réunion et demande que la date de la prochaine soit d'ores et déjà fixée.

Il demande également le PV de l'instance précédente.

Mme le Recteur indique que le déploiement des langues régionales, est un défi intéressant et

comporte des enjeux.

L'apprentissage de ces langues est à la fois un outil de culture et une manière d'enrichir la pratique linguistique globale des élèves et l'ouverture à toutes les langues.

Elle identifie deux défis, dont le premier est celui de la relation aux parents, de leur faire comprendre qu'aller vers une langue régionale est un plus pour leurs enfants. Le second porte sur la ressource enseignante à construire, dans le premier comme dans le second degré.

A ce titre, le néerlandais est en grande difficulté et rencontre les mêmes problématiques que les langues régionales. La recherche, menée notamment à Calais en territoire bilingue, est également un atout. En effet, le bilinguisme est un levier pour l'apprentissage de toutes les langues.

Elle remercie pour les remerciements adressés aux services. L'organisation a été confiée au bureau du dialogue social.

M. ENGELAERE sollicite des points entre les équipes des académies de Lille et d'Amiens.

Mme le Recteur en est d'accord.

M. COLSON présente le diaporama, qui sera transmis à l'issue de cette réunion.

1. L'enseignement du picard en 2022-2023 :

M. COLSON donne la parole à M. MERCIER et M. DEROZIER, pilotes en territoire du déploiement de l'offre.

M. DEROZIER indique que le picard est déployé dans trois écoles de trois circonscriptions différentes. Une à Berck, zone côtière, une à Allouagne, proche de Béthune et une à Harnes dans le bassin minier.

A Harnes et Allouagne, les enseignants exercent en co-intervention avec Mme AVISSE, intervenante de l'Agence Régionale de la Langue Picarde (ARLP).

A Berck, l'enseignant sur place a des compétences plus solides en pratique de langue picarde. Il a donc été déchargé et co-intervient dans les trois classes de l'école de Berck. Il est également en lien direct avec l'ARLP. L'enseignant, M. Jérôme CARON, est un enseignant de l'école V. Hugo à Montreuil. Il est déchargé à 0.25 pour se rendre sur Berck. Il co-intervient.

Quant à l'organisation, cela se fait sous la forme de 45 minutes hebdomadaires prises sur l'ensemble des disciplines de l'école primaire.

M. MERCIER indique que le déploiement est similaire dans le Nord, à la différence que le quantitatif n'est pas le même. Le démarrage s'est fait à Valenciennes – Saint-Saulve et Aulnoy-lez-Valenciennes.

Un enseignant, M. MINAIRE, est déchargé sur la mission par le département et intervient sur les différentes classes des écoles concernées.

L'enseignement d'une langue régionale s'effectue avec la même démarche pédagogique que l'apprentissage d'une langue étrangère. C'est aussi l'occasion de valoriser et souligner le patrimoine local.

Quant à l'organisation pédagogique, le travail a été fait avec les familles pour déterminer la durée d'enseignement, à savoir 45 minutes de picard et 1h30 d'anglais.

M. DEROZIER souligne une singularité sur la commune de Marœuil, qui est en expérimentation également.

Une signalétique bilingue et des ateliers périscolaires ont été mis en œuvre, au sein de Magnicourt en Comté, en lien avec la commune. Une réflexion est également engagée à Harnes

sur le sujet. La réflexion ne porte que sur la signalétique bilingue.

Mme DECROIX demande la quotité horaire des ateliers à Marœuil.

M. DEROZIER précise que cela ne relève pas de l'Education nationale. Les ateliers sont animés par l'ARLP.

M. ENGELAERE précise que le maire de Marœuil a souhaité que des ateliers se tiennent au sein de la commune. Sur l'enseignement privé, une école est concernée.

Mme le Recteur indique que la question du public et du privé n'est pas anodine. Elle n'est pas forcément favorable à un enseignement du picard en privé, au détriment du public.

Mme DOMINGUEZ, directrice de l'UFR des lettres de Picardie Jules Verne, prend la parole pour le DU Picard.

Elle confirme que la formation doit être proposée aux enseignants qui s'inscrivent dans l'enseignement de la langue picarde. Des enseignants de l'académie de Lille et de celle de Toulouse ont été accueillis et formés depuis septembre.

Concernant les perspectives, l'université souhaite s'inscrire dans le même objectif que l'agence. Les enseignants sont encouragés à suivre cette formation, la communication va être renforcée.

Seuls trois enseignants sur les quinze ayant suivi le DU portent des initiatives d'enseignement du Picard en classe.

Mme le Recteur remercie l'université pour la mise en œuvre de ce DU afin d'accompagner de manière qualitative les enseignants. C'est une très grande richesse qu'il faut promouvoir davantage.

Elle demande si les capacités d'accueil sont limitées.

Mme DOMINGUEZ répond que le financement est à hauteur de quinze personnes actuellement.

2. L'enseignement du flamand occidental en 2022-2023 :

Mme LAUER indique que le déploiement se ramifie lentement à partir de Cassel. Ce territoire est culturellement sensibilisé, avec l'idée de créer un réseau de professeurs qui puissent échanger entre eux et se rassurer dans leurs pratiques.

M. SANSEN précise que l'enseignement du flamand occidental a déjà été mis en place, par le passé, avant cette année scolaire. Une expérimentation s'est notamment déroulée de 2007 à 2019 dans des écoles du secteur de Wormhout.

Concernant l'enseignement privé, M. COLSON assure qu'il s'agit de séances d'initiation.

M. SANSEN précise que l'école St Joseph d'Esquelbecq a été associée à l'expérimentation de 2007, et cela continue depuis.

L'école de Looberghe a commencé cette année.

L'école de Bourbourg n'a pas un véritable enseignement du flamand, il y a 30 minutes hebdomadaires sur une période unique (7 séances).

Mme LAUER indique que l'enseignement est également déployé sur les collèges de Cassel et Wormhout et au lycée professionnel des Flandres.

M. SANSEN explique que Mme LIEFOOGHE intervient à Bailleul, Cassel et Wormhout ; M. BELPALME intervient depuis cette année en lycée professionnel.

Mme DUPUIS demande pourquoi, au lycée professionnel d'Hazebrouck, seuls les élèves de terminale sont concernés.

Mme LAUER répond que l'idée a été de pérenniser ce qui a été déployé l'an dernier, sur les ateliers pratiqués en terminale. La problématique de l'emploi a été priorisée également ; en effet, les élèves de terminale ont parfois des perspectives professionnelles sur les territoires frontaliers.

M. SANSEN précise qu'il s'agit en effet d'un module d'insertion professionnelle, pour des élèves en fin de bac professionnel.

Mme le Recteur ajoute que c'est une situation intermédiaire. Son souci est celui des ressources humaines, il n'y a qu'un seul intervenant pour trois établissements. S'agissant du picard, Mme le Recteur n'a pas les mêmes inquiétudes. Il faut réussir à trouver autant de moyens pour le flamand.

M. GHILLEBAERT évoque la partie universitaire. Il a rencontré la vice-présidente de l'université de Lille pour envisager une éventuelle collaboration avec les services du rectorat. Elle y est très favorable, un rendez-vous peut être pris rapidement pour évoquer ces questions. Elle est favorable à l'ouverture d'un DU de flamand. En 2025, les maquettes universitaires changent, c'est l'occasion de commencer à y travailler.

M. COUCHE partage les inquiétudes de Mme le Recteur et apprécie les perspectives de M. GHILLEBAERT. Un certain nombre d'enseignants avaient répondu pour s'inscrire dans le cursus, et attendent maintenant d'être formés.

Ils prennent, dans l'attente, des cours du soir, et participent à des ateliers dès que possible dans les locaux de l'ILRF.

M. BRIOUL souhaite connaître la base de rémunération des intervenants de l'enseignement du flamand et du picard.

M. ROGER évoque le flamand occidental au LP des Flandres. Des élèves vont en Belgique pour trouver du travail. Il pose donc la question du lien avec le flamand occidental et le néerlandais. Il aimerait savoir pourquoi le néerlandais n'est pas favorisé, l'offre d'emploi étant très forte.

Mme le Recteur répond qu'il s'agit ici de l'enseignement des langues régionales. Le néerlandais pourra être évoqué à l'occasion de la CAELVE.

Elle estime cependant qu'il ne faut pas opposer les langues entre elles, mais plutôt travailler à une synergie.

M. COUCHE rejoint Mme le Recteur sur ce point. Il ne s'agit pas de concurrence mais d'un outil linguistique complémentaire.

M. BRIOUL revient sur les intervenants, notamment en néerlandais. Il demande s'il y a une égalité de traitement (800 euros par mois en néerlandais pour 18h).

M. COLSON répond que les intervenants en flamand sont rémunérés pour des vacances avec un

taux horaire comparable. Cette année, compte-tenu des heures à couvrir en termes d'enseignement, le principe d'équité est respecté, le taux horaire est celui d'un contractuel enseignant du second degré.

3. Plan académique de formation

M. COLSON donne la parole à Mme BRIARD et souligne une problématique de montée en compétences des collègues engagés dans l'enseignement des langues régionales.

Mme BRIARD déclare que les langues régionales ont le même programme que les langues vivantes. Les contenus linguistiques sont à construire. Ils sont à la fois linguistiques et culturels et s'appuient sur le même socle que les langues vivantes.

Les programmes sont rédigés par cycle. Elle demande l'aide de l'agence et de l'institut pour aider à alimenter ces grilles.

Pour les langues vivantes, des repères de progressivité ont été élaborés sur lesquels s'appuyer pour construire sur les langues régionales.

Il faut également consulter l'inspection générale et s'assurer que le contenu s'inscrit dans la bonne ligne directrice.

Elle précise qu'il faut savoir lire, entendre, réagir à l'oral et à l'écrit.

Sur le picard, un diplôme universitaire permet une formation des enseignants.

Mme DE RUYDER, de l'E AFC, présente le parcours d'auto-formation sur magistère. L'idée est d'armer à minima les non enseignants sur les spécificités des langues régionales. Cette auto formation peut servir de point d'ancrage pour démarrer et découvrir les langues régionales.

Le parcours magistère sera disponible aux personnels des académies de Lille et d'Amiens. Le deuxième temps de la formation pourra se faire en présentiel.

L'E AFC ne peut valider en revanche les contenus linguistiques de la formation.

Mme BRIARD indique que sur le plan pédagogique et didactique, elle valide le parcours. Il faut une validation linguistique. La problématique est que les personnels hors académie ne peuvent s'inscrire. Les contractuels, tant qu'ils ne sont pas sous contrat, ne peuvent donc pas être formés.

Un appel à candidature a été lancé et va être renouvelé, pour les deux langues. L'objectif est de trouver des personnels en poste, car l'accompagnement est plus aisé.

M. FOUCAUT demande si le DU des universités peut s'ouvrir à des personnes hors Éducation nationale.

Mme le Recteur répond que cela relève des universités.

M. GHILLEBAERT revient sur le RDV avec la vice-présidente de l'université.

Mme DECROIX souhaite savoir s'il est possible d'intégrer les langues régionales pour les personnes intéressées par la pré professionnalisation en université.

M. PIERRE répond que les AED pré-pro sont majoritairement placés sur des disciplines déficitaires, il faut regarder ce qu'il est possible de faire.

Mme le Recteur en parlera à l'université.

4. RH – état des ressources

Mme DUPUIS demande si dans les brigades de remplacement de contractuels, des enseignants voudraient se former.

Mme BRIARD répond qu'un appel a été lancé et va être renouvelé. Elle ne voit pas comment mener des collègues ayant un niveau zéro en langue, acquérir rapidement le niveau nécessaire.

Mme le Recteur ajoute qu'il s'agit d'une langue pour laquelle, à terme, il y aura peut-être une diplomation. L'académie n'est qu'au début du déploiement, tout est encore à construire.

M. BRIOUL revient sur le DU. Il demande si l'ANVT est déjà en contact avec des universités de Flandre occidentale pour mettre en place un programme.

M. GHILLEBAERT répond qu'une seule personne connaît actuellement le flamand occidental de l'autre côté de la frontière, à l'université de Gand. Il y a des ressources.

M. DAWSON rappelle qu'il était au conseil régional jusque récemment, ayant pris sa retraite l'an dernier, il se consacre entièrement à sa passion pour le picard. En tant que linguiste, il souligne le travail conséquent effectué par Mme BRIARD et ses collègues sur le contenu des formations, avec les difficultés décrites, une connaissance insuffisante de la matière, picard et flamand. Le travail de l'agence et de l'institut est d'aider l'académie sur ce sujet. L'université n'est pas à la hauteur pour les langues régionales précitées.

Un DU n'est pas suffisant, une option en licence ne l'est pas davantage. Il faut amener ces langues à un niveau de doctorat. Il appelle la Rectrice à interpeler les universités.

Mme le Recteur répond que les universités sont autonomes, elle ne peut qu'émettre des souhaits.

M. COUCHE estime qu'un appel à candidature est intéressant, s'il y a déjà quelques compétences acquises par les volontaires. Toutes les langues régionales, au début de leur enseignement, ont connu les mêmes problématiques. Il faut bâtir une formation universitaire.

5. Communication

Mme BRIARD évoque la visibilité que l'académie s'efforce de donner aux deux langues. Le Pas-de-Calais a mis en ligne un onglet sur le picard. Une page académique sur le flamand va voir le jour également. Les langues régionales vont être intégrées au portail inter-langues.

M. ENGELAERE demande la même chose sur le site du Nord.

M. COLSON répond que le site académique aura une page dédiée, un portail inter-ressources sur le champ des deux langues.

6. Projet de convention État-Région

M. COLSON évoque la convention État-Région et donne la parole à M. AURAN.

M. AURAN remercie les autorités académiques d'avoir pris l'initiative de se rapprocher non seulement de la région, mais aussi d'autres niveaux de collectivités territoriales. Un continuum

doit être formalisé dans le cadre de ces conventions. S'il y a vocation à mettre des langues régionales dans l'enseignement, le rôle des collectivités territoriales est de mettre du flamand et du picard dans la vie des élèves, en dehors de l'école. C'est ce qui se fait au travers du soutien des départements et de la région à l'agence et à l'institut.

Les langues régionales sont des langues vivantes, qui font l'objet de diffusion dans les médias, notamment par la chaîne régionale Wéo soutenue par la région.

Le but de ces conventions est d'articuler au mieux le rôle de chacun, en partenariat étroit avec les départements, les agences et l'académie.

Un pacte régional a également été signé, pour lutter contre l'illettrisme.

Mme le Recteur souhaite que les conventions soient similaires pour les deux académies.

M. COLSON ajoute que les travaux de rédaction sont en cours.

7. Perspectives 2023-2024

M. COLSON annonce les perspectives pour l'année prochaine.

Mme BRIARD évoque le collège de Lillers qui souhaite s'inscrire dans le dispositif.

A Berck, un lycée s'est positionné. Elle a proposé de réfléchir à un événementiel une à deux fois dans l'année pour voir si des élèves s'y intéressent.

M. ENGELAERE demande la forme que va prendre la présence du picard dans les collèges.

Mme BRIARD l'ignore à ce stade. Une possible proposition de 6^e bi-langue pourrait être mise en œuvre.

Mme le Recteur estime que cela pourrait donner une visibilité au picard.

M. ENGELAERE cite un club au lycée de Liévin, avec une intervention possible dans d'autres établissements.

Mme DUPUIS demande si les collèges vont être aidés au niveau DHG.

M. COLSON répond que les moyens suffisants seront engagés.

Mme PIECUCH demande si la DGH sera fléchée.

M. PIERRE répond que ce sera fait sur le même modèle que les classes bi-langues classiques, soit une heure.

M. COLSON présente l'extension du réseau l'an prochain sur le picard.

M. MERCIER évoque les deux écoles primaires de Roost-Warendin (Belleforière et Salengro) et remercie M. ENGELAERE. Il indique que la question des ressources se posera.

Concernant les perspectives sur le flamand, Mme LAUER présente les écoles et collèges concernés.

M. BRIOUL évoque une situation à Bailleul. Une enseignante de l'établissement a entendu parler

d'un enseignement imposé par le rectorat.

Mme LAUER répond que le format est le même qu'à Cassel et Wormhout, il n'y a rien d'obligatoire. La problématique est celle du transport scolaire et donc l'identification du temps sur lequel cet enseignement va être dispensé.

M. COLSON ajoute que rien n'est possible si les jeunes, les familles et les équipes ne s'inscrivent pas dans le dispositif.

Mme le Recteur répond qu'il n'y a pas d'inquiétude à avoir par rapport au déploiement en établissement.

Questions diverses :

M. GHILLEBAERT demande un échéancier.

Mme le Recteur demande s'il faut refaire un CALR avant la fin de l'année scolaire.

M. COLSON répond que le plan a été tracé de manière concrète jusqu'à la rentrée prochaine. La RH va être travaillée. Septembre semble une bonne perspective.

M. GHILLEBAERT est d'accord pour une réunion à la rentrée, avant les vacances de Toussaint.

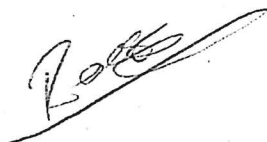
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h25.

La présidente



Madame Valérie CABUIL

La secrétaire de séance



Madame Déborah ROOSE



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

Déclaration FSU CALR du 16 mars 2023

En préambule , nous regrettons de n'avoir pas été destinataires de documents préparatoires à cette instance afin que les échanges puissent être solidement étayés et que les représentants des personnels que nous sommes puissions y prendre toute leur place.

Comme nous le disions il y a quelques mois, les dernières réformes du collège et du lycée ont fortement fragilisé l'enseignement des langues régionales, là où il existait, comme celui des langues vivantes. Les évolutions récentes renforcent nos inquiétudes.

Pour la FSU , les langues régionales sont partie intégrante de notre culture commune et il appartient à l'école publique, accessible à toutes les élèves et à toutes les familles sur l'ensemble du territoire, de contribuer par leur enseignement à leur pérennité pour éviter leur disparition et à limiter les dérives possibles dans l'enseignement privé.

La loi Molac a permis de poser la question d'une action volontariste pour les faire vivre.

Se pose donc aujourd'hui concrètement la question des moyens spécifiques qui seront mis en oeuvre dans notre académie pour l'enseignement du flamand et du picard mais sans que ces moyens soient redéployés d'autres langues ou d'autres disciplines et en garantissant le développement des langues vivantes , nous pensons en particulier ici au néerlandais..

Nous tenons à rappeler que l'articulation entre le français, les langues régionales et les langues des pays frontaliers doit faire l'objet d'un travail départemental et académique d'évaluation, en lien avec la recherche, pour clarifier les situations complexes qui existent .



CONSEIL ACADÉMIQUE DES LANGUES RÉGIONALES

16 mars 2023

Le Conseil Académique des Langues Régionales se tient aujourd'hui dans un contexte social particulièrement tendu. De nombreux professionnels de l'éducation s'interrogent, comme d'autres, sur leur capacité à prolonger leur carrière jusqu'à un âge où l'enthousiasme des débuts et le ressort qui les anime encore leur paraissent bien incertains dans les conditions actuelles ; tous sont, pour autant, conscients des enjeux de l'Éducation nationale et convaincus que leur mise en œuvre dans l'enseignement public s'inscrit dans la durée et doit s'appuyer sur les compétences de personnels passionnés et militants.

Et c'est bien de cela dont il est question aujourd'hui : la passion mais aussi le temps et les moyens que l'on se donne pour la partager.

La reconnaissance tardive des langues régionales des Hauts-de-France par l'institution ouvre un vaste chantier en forme d'immense rétropédalage. Mieux vaut tard que jamais, et on sait gré à tous les passionnés -il y en a ici- qui ont continué à promouvoir ces langues, souvent à contre-courant d'un pragmatisme ambiant particulièrement délétère. Leur engagement a entretenu la flamme et sera précieux pour convaincre de l'intérêt de relancer une pratique devenue trop rare. Si on est encore loin du bilinguisme présent dans certaines régions, la construction d'un parcours inscrit dans la durée est essentielle pour que la pratique courante d'une langue régionale ne soit pas qu'anecdotique pour ceux qui souhaiteront s'y investir.

L'Unsa Éducation considère la diversité des langues et cultures comme une richesse. Toutes les langues ont leur identité, leur valeur et une pertinence égale en tant que mode d'expression. Les langues régionales contribuent à la richesse du patrimoine culturel national. Et si la situation dans l'académie est bien différente de ce qui se pratique dans d'autres régions, depuis des décennies parfois, nous serons vigilants à ce que l'offre d'apprentissage ne devienne jamais un enjeu de séparatisme scolaire, de concurrence entre écoles ou établissements (publics et privés) et de contournement de la mixité.

Pour les élèves, nous considérons que l'offre d'apprentissage des langues régionales doit leur assurer un parcours fluide et une continuité sur l'ensemble de la scolarité. La pratique et l'engagement devraient être valorisés, au même titre que d'autres enseignements, tout au long du parcours jusqu'à la certification, selon des formes à

définir. Si le choix est souvent celui des familles, il est important que les élèves aient toute l'information nécessaire et une présentation en amont susceptibles de susciter leur envie et de les aider à convaincre leurs parents, le cas échéant.

En ce qui concerne ces derniers, toujours soucieux de faire les meilleurs choix pour leurs enfants, il convient, selon nous, de lever tous les doutes. Le choix affectif, lié à une histoire familiale ou à des représentations datées, reste déterminant. Convaincre de la pertinence, de l'intérêt (y compris, paradoxalement, pour la maîtrise du français) et des bienfaits qu'il y a à apprendre une langue régionale est un enjeu majeur de développement de la pratique. Ce qui est vrai des langues étrangères ou d'origine l'est aussi des langues régionales et les atouts, sinon du bilinguisme, du moins de la pratique régulière d'une langue seconde devront régulièrement être rappelés pour contrer les a priori instillés sur plusieurs générations, quand le « parler local » était considéré comme un marqueur social stigmatisant.

Enfin et surtout, parce qu'ils seront en première ligne pour relancer durablement et en profondeur l'envie de se réapproprier ce patrimoine culturel trop négligé pendant des années, et parce qu'on sait que c'est souvent dans la faiblesse numérique de la ressource que le bât blesse, les enseignants doivent prendre toute leur place dans l'élaboration et la mise en œuvre de cette offre linguistique. Susciter le volontariat, s'assurer que la ressource est suffisante pour une véritable continuité pédagogique sans que le profilage des postes devienne la règle, dans le premier degré notamment ; faire en sorte que la formation soit ancrée dans la réalité des pratiques, qu'elle ne soit ni trop lourde, ni trop contraignante afin de ne pas tuer dans l'œuf les bonnes volontés ; informer également les collègues pour que toute l'équipe ait la même compréhension des enjeux ; accompagner les enseignants pour qu'ils soient rassurés dans leurs pratiques ; valoriser l'engagement ; veiller à ce que l'enseignement d'une langue régionale ne s'inscrive pas dans le parcours de l'élève au détriment d'autres enseignements (sur l'horaire d'anglais en primaire, par exemple) ; sécuriser et cadrer les partenariats... Autant de sujets sur lesquels l'Unsa Éducation sera vigilante.

Les Hauts-de-France ayant la chance de bénéficier de deux langues régionales, il faudra également s'assurer qu'elles soient traitées de la même manière, dans l'approche et la représentation. C'est moins anecdotique qu'il n'y paraît si j'en crois un reportage vu il y a deux jours sur les bisbilles dans la région de Rennes entre les partisans du gallo et ceux du breton autour des panneaux d'entrée de ville. Mais ce sont un tout autre territoire et une autre histoire...

Merci de votre attention et des réponses que vous voudrez bien nous apporter.